PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

PAU, le – 4 JUIN 2025

Objet : Aide départementale à la restauration scolaire (ADRS)

Madame, Monsieur,

Conscient des difficultés financières que connaissent certaines familles et afin de faciliter l'accès de tous aux services de restauration, le Département apporte **une aide spécifique aux collégiens demi-pensionnaires et internes, boursiers ou bénéficiaires de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS).**

Pour l'année civile 2025, ces aides forfaitaires sont les suivantes :

- **0,45 €** par repas pour les collégiens demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de **l'ARS non boursiers d'État**,
- **0,60 €** par repas pour les collégiens demi-pensionnaires ou internes bénéficiaires de **l'ARS et boursiers d'État**.

L'aide départementale est directement déduite de la facture de demi-pension ou d'internat qui vous est transmise par l'établissement.

***Si votre enfant est boursier d'État***, l'aide vous sera accordée d'office, les pièces justificatives étant produites lors de la constitution du dossier de bourse.

***Si votre enfant est bénéficiaire de l'ARS mais non boursier***, vous devez adresser au collège l'attestation d'ARS pour l'année scolaire 2025-2026. Si vous n'avez pas ce document en votre possession, vous pourrez imprimer le relevé de paiements sur le site de la Caisse d'allocations familiales (**www.caf.fr**).

Soyez assurés de ma volonté de vous accompagner au quotidien.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Jean-Jacques LASSERRE**
Président du Conseil départemental
des Pyrénées-Atlantiques

**COUPON-REPONSE à remettre au collège complété et signé**

**NOM - Prénom du représentant légal** : .....

**NOM - Prénom de l'élève** : .....

**Classe** : .....

**Régime de l'élève** : Externe ☐ Demi-pensionnaire ☐ Interne ☐ *(cocher la case correspondante)*

**Bénéficiaire de l'ARS (Allocation de rentrée scolaire)** : Oui ☐ Non ☐ *(cocher la case correspondante)*

Fait à ....., le .....

Signature du représentant légal